L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

MERCREDI, (MATIN,) 11 MAI 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 11 mai.

Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure, un piquet de la compagnie des Tirailleurs, qui était de service à l'Arsenal, allant chercher des munitions de bouche pour la nuit, passa devant la prison au moment où trois galériens venaient de s'évader, en descendant par une des fenêtres qui donnent sur la rue St.-Pierre, au moyen de leurs couvertures nouées les unes au bout des autres. *Les Tirailleurs* ont arrêté un individu qui se tenait debout devant la fenêtre, et ils l'ont conduit au poste de la garde-de-ville dont pas un digne fusilier, pas même le factionnaire, qui devait se trouver toujours à l'angle des deux rues, ne se doutait encore de la moindre chose! Et cependant, sans le hasard qui a conduit en cet endroit quelques-uns de nos miliciens, la prison tout entière courrait peut-être les champs! Si quelques onces de pommade ophtalmique pouvaient produire le merveilleux effet d'ouvrir les yeux à nos bons gardes de ville, nous leur offririons les services du *docteur* Rapalo, leur voisin.

Notre approvisionnement de coton a été considérablement augmenté hier, par l'arrivée de trente-un chalans portant 7,908 balles, et une quantité assez considérable apportée par les bateaux-à-vapeur.

COUR CRIMINELLE,

SÉANCE DU 9 AVRIL.

L'Etat *contre* Jean Montesquieu, *alias* Montarle, *alias* John Bull,	Le jury ayant déclaré l'accusé coupable d'assaut et batterie sur la personne d'un blanc, il a été condamné aujourd'hui à deux ans

d'emprisonnement et aux frais.

—Un autre individu, également accusé d'assaut et batterie, a été pareillement condamné à deux mois de prison et aux frais.

NEWBURYPORT, 15 avril.

La goëlette *Herald*, partie de la Martinique le 17 mars, apporte la nouvelle que, la veille de son départ, le *gouverneur de l'île a publié un ordre*, en vertu duquel l'importation de 2000 bls. de farine, *soit par navires français ou étrangers*, en payant un droit de $4 par bl., sera permise jusqu'au 1er. avril; et dans le cas où il n'arriverait pas de farine française, l'époque fixée par cet ordre sera reculée.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 31 mars.

Il est à regretter s'il faut en croire les rapports qui nous sont parvenus, qu'on ait donné aux Français un prétexte raisonnable de faire la guerre; car, quoique nous ne puissions pas admettre qu'ils soient obligés par l'honneur à secourir un état italien en révolte, avec lequel ils ne sont liés par aucun traité, on ne peut nier que le droit d'intervention des Autrichiens ne soit très contestable: et s'ils sont entrés dans Bologne après avoir donné l'assurance qu'ils ne le feraient point et qu'ils aient pris cette décision que dans la croyance que la prétendue timidité de Louis-Philippe l'emporterait dans le cabinet français et préviendrait les [illegible] protestations de ses ministres, le gouvernement autrichien a montré un manque de bonne foi, et une ignorance de l'état de l'opinion publique en France, qui, s'il y persiste, entraînerait probablement les résultats les plus funestes à l'Europe.

[illegible] en faveur de l'Autriche, que, [illegible] droit, et à ne considérer [illegible] de degrés moins d'étouffer la révolte dans les états d'Italie, avec lesquels [illegible] n'a pas d'union directe, par cette considération que l'établissement de la liberté dans une partie quelconque de ce pays, serait probablement suivi d'une tentative d'émancipation dans ses propres possessions; et, comme environ un tiers du revenu de l'Autriche est fourni par l'Italie, nous concevons facilement que l'Autriche ne consentirait qu'après avoir tenté les chances d'une lutte, à l'affranchissement d'un [illegible] de la domination duquel elle tire tant d'avantages. Mais si, pour tâcher de conserver ce que, par une longue possession, elle considère comme lui appartenant de droit elle a eu recours à la déception, et qu'elle ait poussé les choses à la dernière extrémité, dans l'idée que M. Casimir Périer, à l'exemple de M. Sébastiani, invoquerait cette distinction logique essentiellement française, entre faire la guerre et ne pas consentir, elle s'est placée dans une position qui éloigne bien plus la perspective de tout accommodement, que ne l'aurait fait une intervention sans aucune explication préalable sur son étendue, parce que dans ce dernier cas les bons offices de l'Angleterre auraient pu être employés avec plus d'efficacité. Néanmoins, nous devons avoir présent à l'esprit que nous ne connaissons encore que la version française de cette affaire.

Si nous admettons comme démontré ce que disent les Français, savoir que M. Casimir Périer n'est pas un homme à faire des menaces et à établir ensuite une distinction entre menacer et combattre; et s'il est vrai également qu'une sorte d'*ultimatum* sur l'intervention autrichienne en Italie ait été signifiée au cabinet de Vienne par celui de Paris, nous devons en tirer cette conclusion, que la guerre est inévitable, à moins que l'une ou l'autre ne cède. Malheureusement les choses ont été trop loin en France pour que cette puissance puisse se rétracter. La stabilité du ministère, l'existence même du trône, dépendent de sa fermeté dans cette crise. Si l'esprit de temporisation du cabinet précédent influence le nouveau, il est perdu, et la guerre civile en sera le résultat le plus probable; car quiconque connaît le peuple français ne peut ignorer, que quoiqu'il incline fortement vers la paix, il désire encore plus fortement de la maintenir que sur des principes avoués par l'honneur national et conformes au système de non intervention auquel on suppose que les puissances du continent ont adhéré. Sans doute il y a beaucoup d'hommes influents en France qui, comme nous, regrettent que le cabinet français ait poussé ce principe de non-intervention au point de se mettre dans la nécessité d'en empêcher la violation dans des pays avec lesquels la France n'est pas liée directement. Mais si le principe a été poussé jusqu'à ce point, et que l'Autriche ait reçu du gouvernement français une sommation positive d'évacuer Bologne, nous ne voyons pas quelle rétractation serait possible au ministère français, sans mettre le trône en danger, et sans détruire tout ce qui a été fait avec tant de succès et de vigueur pour arrêter les commotions intestines."

(*Courier.*)

POLOGNE.

VARSOVIE, 11 mars.

Le 9, les Russes se sont retirés de Praga à Wawer. Le quartier général du général Geismar est dans ce village; il a le commandement des troupes russes qui restent aux environs de Wawer. Le jour suivant, notre général Janskowski s'avança sur Wawer, pour reconnaître les positions de l'ennemi. La cavalerie d'Augustow dispersa un corps de Cosaques, qui couvrait l'armée russe; dans cette affaire nous avons eu deux hommes tués, et vingt blessés. Au nombre de ces derniers se trouvent plusieurs officiers de l'état-major. Il paraît que l'ennemi occupe encore les frontières avec 15 ou 20000 hommes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

La nouvelle nous est parvenue que le général Dwernicki a de nouveau défait un bataillon russe et pris deux canons.

ESPAGNE.

Des rapports de Madrid du 18 mars, disent, que le gouvernement espagnol a reçu une dépêche de capitaine-général de l'Estramadure, qui annonce l'arrivée du général Bourmont à Badajos. L'ex-ministre de Charles X se rend à Madrid, pour consulter le ministère espagnol sur l'établissement en Espagne d'une régence au nom de Henri V; aussi bien que sur l'arrivée prochaine de la duchesse de Berry et du duc de Bordeaux: mais le capitaine-général a notifié à M. le comte de Bourmont, qu'il ne leur serait pas permis d'aller à Madrid, et qu'ils seraient obligés de se rendre en Portugal. Il paraît qu'une commission militaire a été établie à Madrid, par suite de l'état critique dans lequel cette ville a été réduite par le grand nombre d'habitants des provinces qui viennent y chercher un refuge.

FRANCE.

PARIS, 18 mars.

Tous les journaux du mouvement ont publié ces jours derniers l'acte d'association patriotique qui a commencé en Lorraine, qu'on fait signer à Paris, et qui, s'il faut en croire le *Courrier Français* sera bientôt adoptée dans la France entière. Le *National* publie une liste des signataires de cet acte d'association; on y remarque des gens de lettres, des avocats, des généraux, des colonels de légions de la garde nationale, des officiers et des soldats de cette milice, etc. Cette association perçoit une contribution sur tous ses membres, elle annonce l'intention de lever des légions, car un officier supérieur écrit qu'il est prêt à organiser une petite armée s'il en obtient l'autorisation du ministre de la guerre. Tous les signataires souscrivent l'engagement de combattre les étrangers, et de ne jamais pactiser avec aucun membre de la branche aînée des Bourbons. Tout cela suppose une organisation dont les chefs ne sont pas encore connus, mais le *Courrier* prétend "que les membres du comité sont prêts à paraître au grand jour, et à répondre de leurs actes devant la justice, *si l'on pousse l'aveuglement* jusqu'à ordonner des poursuites." On ne saurait disconvenir que la manifestation d'une association de cette nature ne soit un fait de la plus haute gravité. Nous n'hésitons pas à croire cette entreprise du parti du mouvement beaucoup plus menaçante pour le gouvernement que les émeutes de la semaine précédente.

C'est un incident qui s'élève d'une manière redoutable à côté d'un ministère du milieu, et qui lui annonce à son avènement la nature des difficultés qui l'attendent. Si la force du parti du *mouvement ne se montrait pas dans les émeutes*, c'est que cette force chercherait à s'organiser ailleurs: le gouvernement se prononce pour la paix, elle se prononce pour la guerre; elle s'organise, elle se déploie à côté de lui, elle rallie toutes les volontés énergiques, toutes les passions aveugles et violentes. Il est évident que si elle trouve dans les populations de quelques provinces les dispositions qu'elle semble espérer, elle entraînera le gouvernement ou le renversera. La manifestation de cette force du mouvement, au moment où le ministère a passé dans les centres, modifie donc essentiellement l'état des choses d'après lequel ce ministère a été formé. Tous les plans que M. Casimir Périer pouvait avoir conçus, le système qu'il se proposait de suivre, sont subordonnés à l'existence de cette association qui remet en question tout ce que le parti de la paix et de la résistance croyait avoir gagné depuis trois mois.

(*Gazette de France.*)

—Le *Temps* dit aujourd'hui qu'avec la presse périodique telle que nos troubles l'ont faite, "le gouvernement n'a qu'à choisir entre une existence mal assurée et une mort bien certaine."

Cette réflexion est remarquable de la part d'un journal ministériel le lendemain de l'installation d'un ministère. De là à indiquer un remède, il n'y a qu'un pas. "Tous les gouvernemens, disait Rivarol, vivent de remèdes; mais il y a des remèdes pires que le mal, et des médecins qui tuent leurs malades."

MÉLANGES.

LE MINISTRE ET LE COURRIER.

On donne ceci comme historique. On le tient d'une personne qui le tenait de quelqu'un qui devait le savoir; vous voyez que c'est authentique.

La scène se passe à l'hôtel des affaires étrangères. Monseigneur M. le ministre venait de sortir et l'on avait attelé une voiture. "Quoi, déjà son excellence, dit le concierge! est-ce que la soirée n'a pas eu lieu? est-ce que la république et Henri V se promenent bras dessus bras dessous dans les rues et barrent le passage aux ministres de la quasi révolution?

Une voix crie: "La porte, s'il-vous plait. —Tiens, ce n'est pas la voix du cocher!"

Un fouet claque. "Ah! c'est un courrier!" La porte est ouverte; une chaise de poste entre dans la cour. On apporte une chandelle pour éclairer le voyageur, qui descend, et demande le ministre.

"Le ministre est au bal.—Je vais monter, et l'attendre." Le courrier diplomatique monte, s'étend sur une banquette pour se reposer; il a fait quelques centaines de lieues sans s'arrêter; il est horriblement fatigué, et il voudrait bien dormir. Dormir sans avoir rempli sa mission, c'est s'exposer à faire de mauvais rêves. Le Le courrier se lève, marche, cause, raconte des nouvelles avec un réserve admirable. Une heure du matin a sonné; un instant après le ministre entre. Le courrier va à sa rencontre. "Me voici, M. le comte.—Ah! c'est vous! Bonjour. D'où venez-vous?—De Pétersbourg.—C'est bien, mon cher.—Voici les dépêches particulières que j'ai à vous remettre.—C'est bien, c'est bien.—Où faudra-t-il déposer les dépêches qui sont dans ma voiture, et quand voudrez-vous, M. le comte, que je les remette?—C'est bien, mon ami, c'est bien."

Et le ministre passa son chemin. Il entre dans son appartement. Après plus d'une heure d'attente, le courrier dit à un domestique qui sort de l'appartement de M. Sébastiani: "Eh bien! mes dépêches, que faut-il que j'en fasse? Que dit le ministre?—Il dort.—Moi, je suis harrassé de fatigue, et je ne puis aller dormir, moi, avant d'avoir remis mes dépêches. Il faut prendre un parti. Voulez-vous m'aider? nous allons monter ici les paquets, et puis j'irai me coucher aussi." Ce qui fut dit, fut fait. On monta les paquets qu'on mit en sûreté dans le cabinet du ministre. Le silence régna bientôt dans l'hôtel, Monseigneur dormit tranquille jusqu'au lendemain matin et le courrier jusqu'au soir.

Alors se répandit le bruit qu'un courrier était arrivé de St.-Pétersbourg. M. Pozzo-di-Borgo vint au ministère. "Vous avez reçu un courrier cette nuit!—Oui.—Vous avez des dépêches pour moi?—Je n'en ai point vu.—C'est impossible. Il m'est arrivé des lettres et vous les gardez. J'ai besoin de savoir quels ordres me donne mon gouvernement.—Mais j'affirme à votre excellence que je n'ai rien." Cependant le ministre tire le cordon d'une sonnette; quelqu'un vient, et l'on apprend que les dépêches arrivées pendant la nuit sont sur la table de M. Sébastiani. Le ministre ne s'en était pas douté; il n'aurait pas ouvert les paquets si l'ambassadeur russe n'était venu réclamer ses dépêches.

Ce fait, plus que tout ce qu'a pu dire avant-hier à la tribune le ministre des affaires étrangères, prouve que M. Sébastiani croit à la paix. S'il croyait à la guerre, il ouvrirait sans doute les dépêches de M. de Montemart. La paix donc, la paix! Allons au bal et dormons; puis un jour nous serons réveillés par l'arrivée d'un courrier qui viendra nous dire: Les Russes traverseront le Rhin dans deux jours.

—M. Harwood avait deux filles de sa première femme. L'aînée fut mariée à John Coshick; ce Coshick eut une fille d'une première femme que le vieux Harwood épousa et dont il eut un fils. La seconde femme de John Coshick peut donc dire: "Mon père est mon fils, et je suis la mère de ma mère, ma sœur est ma fille, et je suis la grand'mère de mon frère."

—On demandait à un petit garçon qui portait du lait, pourquoi son lait était chaud: "Ma foi, je ne sais pas, répondit-il avec naïveté; c'est peut-être qu'on y aura mis de l'eau chaude au lieu d'eau froide."

—Etienne Mélaye et Césarine Bigot de la commune de Fresnoy-la Rivière, canton de Crépy, s'aimaient éperdument. Ils s'étaient juré de ne jamais se séparer. Au dernier tirage, Mélaye avait eu le no. 13, et dans l'impossibilité de se faire remplacer, il allait être obligé de partir. Mais l'idée d'une séparation accablait sa maîtresse; et les deux amans incapables de la supporter, conçoivent et exécutent le triste et cruel projet de mourir ensemble. Deux pistolets sont achetés par Melaye; et dans la nuit du 9 au 10 février ils quittent leurs familles et se rendent dans les champs. Bientôt une double détonation se fait entendre. Les habitans de Fresnoy accourent, et les deux victimes sont trouvées baignées dans leur sang, ayant chacune auprès d'elle l'arme destinée à terminer leur existence. La malheureuse Bigot avait cessé de vivre. Sa figure n'avait plus rien d'humain. Melaye respirait encore, mais horriblement mutilé et sans espoir d'être rappelé à la vie. Le coup de pistolet, tiré dans la bouche, a tellement fracassé la tête, que ce malheureux ne peut articuler aucun son, et que c'est avec une peine infinie qu'on est parvenu à apprendre de lui les faits que nous venons de raconter, et à savoir que les deux amans ont, pour ainsi dire, tiré le coup de pistolet ensemble afin de cesser de vivre au même instant. La justice s'instruit sur ce tragique événement.

—"Chaque matin, le public s'arrête devant les voitures des ministres, stationnant dans la cour du Palais-Royal. On a remarqué cette devise sur le carrosse de l'une des excellences: "SPES IN DEO" (espoir en Dieu.) Un malin a ajouté hier au crayon, sur le panneau: DATO. (*Historique.*)

—Le directeur du journal *la Caricature* publia, quelques jours avant les derniers événemens, une lithographie représentant des bulles de savon qui crèvent, et sur chaque bulle était écrite une des promesses faites au peuple après la révolution. Cette caricature a été saisie.

Le Journal des artistes raconte qu'un artiste distingué par son talent et son esprit, descendant dernièrement de chez lui avec quelques amis, dit à son portier: "Si par hasard on venait me demander pour roi de la Belgique, je suis au café."

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Carroll of Carrolton, Ingersoll, Liverpool, Brander & M'Kenna.
Navire New-London, Barstow, Liverpool, J. Mintura.
Brick Watchman, Nason, Havre, W Nott & co.
Brick Belvedere, Harvey, Cette, J Kent, Boyd.
Goel. Magnolia, Crocker, Mobile, capitaine
Goel. Splendid, Day, Mobile, capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post-Boy, Herryman, de la passe du N. E., avec le brick Wm. Osborn, et les goëlettes Tita, William. Il partit de la passe dimanche à 8 heures du matin: sur la barre, navire Mary, Hope, de Dundee par la voie de la Jamaïque: un navire qu'on disait être la Louisa, était échoué au nord; en dehors barque Huskisson et plusieurs petits bâtimens. Rien de nouveau en rivière.

Brick Wm. Osborn, Blanchard, Liverpool, avec du sel au capitaine.

Goel. Thomas, Pratt, d'Apalachicola, avec du coton.

Goel. Little William, Dygert, de Matanzas, avec du café à J W Zacharie & co.

Goel. Tita, Fernandez, de la Havane, avec du café à J. Suarez & co.

Bateau à vapeur Iniegaty, Lafontaine, des Opelousas, avec du coton et du sucre à divers consignataires.

Bateau à vapeur Ploughboy, Patterson, de St. Martinville, avec du sucre et du wiskey—17 passagers.

Bateau à vapeur Powhatan, Young, Louisville, avec du coton, tabac, porc, etc. à divers—15 passagers.

Bateau à vapeur Attakapas, Dough, de St. Martinville, avec du sucre—18 passagers.

12 chalans avec 7,908 balles coton, 294 lts. tabac.

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 12 mai.

La 3me. représentation de

LA MUETTE DE POTICI,

Grand opéra nouveau en cinq actes, à spectacle, par MM. Scribe et G. Delavigne, musique de M. Auber.

Cet ouvrage sera orné de quatre décorations nouvelles par M. Develle, peintre décorateur du Théâtre d'Orléans.

En attendant: FRA DIAVOLO, opéra comique nouveau, en 3 actes; NAPOLEON, OU SCHOENBRUN ET STE.-HELENE, grand drame nouveau en neuf tableaux; LA MERE AU BAL, vaudeville nouveau.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

BÉNÉFICE DE MME. ROWE.

Mme. Rowe annonce respectueusement aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, que son bénéfice a lieu ce soir,

MERCREDI, 11 mai,

LA ROUE DE FORTUNE,

Comédie de Cumberland.—Le spectacle sera terminé par

PAUL & VIRGINIE,

Opéra.

Dans la première pièce, MM. Caldwell, Gray et Cowell, Melle. Placide et Mme. Rowe; dans la seconde, M. et Mme. Plumer.

AMPHITHEATRE.

Encoignure des rues d'Orléans et Royale, en face du Théatre d'Orléans.

☞ La clôture de l'amphithéatre devant avoir lieu sous peu de jours. ☜

AUJOURD'HUI,

Bénéfice de M. Macafferty.

Le spectacle commencera par les

Tours d'Equitation.

Tours d'Equitation par M. Seargeant.
Tours d'adresse par le cheval Saladin.
Tours d'Equitation étonnants par le petit Birdsall, qui montera son cheval à poil.

Le tout sera terminé par la pièce de

La Barbe bleue.

On commencera à 7 heures du soir.—*Prix d'entrée:* Premières, une piastre; enfans et domestiques, moitié prix. 11 mai

CHEVAL EPAVE.

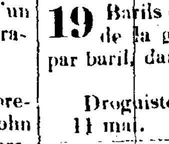

IL a été conduit à l'écurie située rue Royale, entre St.-Pierre et Toulouse, un CHEVAL *anglais alezan*, ayant un pied de derrière blanc. Le propriétaire est prié de venir le réclamer, en payant les frais qu'il aura occasionnés. 11 mai—3

19 Barils de Jus de Citron en débarquement de la goëlette Water Witch, et à vendre par baril, damejeanne ou bouteille, par
JAMES L. SHAW.
Droguiste, coin des rues Royale et Douane.
11 mai.

200 Balles Foin, en débarquement et à vendre, s'adresser à
11 mai. J. MAGER.

DIAMANTS FINS, à vendre par
17 mars J. MAGER.

AVIS est donné aux créanciers de la succession de feu *L. Trouard*, d'avoir à se faire connaître à An. Luminais, shériff de la paroisse St. Jean Baptiste, ex-officio administrateur de la susdite succession, et à lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. 10 mai—☞

HUILE DE PALMACHRISTI.—70 barils d'Huile de Palmachristi et 2000 liv de Cire, reçus par le bateau-à-vapeur Convoy, à vendre par
GRAY & DURRIVE,
10 mai rue de la nouvelle-levée, no. 35

MAQUEREAUX.—300 barils de maquereaux No. 3, 22 do. No. 1, 55 demi do. demi-barils do. en débarquement et à vendre à bon marché, si l'on s'adresse immédiatement à
9 mai LINCOLN & GREEN.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis ainsi que les habitants de la Nlle.-Orleans et de la campagne, qu'ils viennent d'ouvrir leur magasin de comestibles,
25 boucauts bœuf fumé,
40 barils pois rouges,
50 langue de bœuf, à vendre rue des Ursulines, près de la Levée, no. 7.
7 mai—3 PIERRE MONETTE & CO.

A VENDRE.

UNE MAISON à étage dont le rez-de-chaussé est en briques et le haut briqueté entre poteaux, ayant un super-be belvéder, bâti sur un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, et formant encoignure des rues Français et Bons-Enfans, mesurant soixante pieds français de face à la première rue, et cent vingt sur l'autre. Le terrain est fort élevé et il s'y trouve un beau jardin et beaucoup d'arbres fruitiers. La maison n'est pas achevée; il ne reste qu'à l'enduire, faire les plafonds et poser la menuiserie.

Conditions: Un tiers comptant, un tiers à dix-huit mois de crédit et le reste à trois ans.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux au propriétaire. 6 mai—3

COUR DE DISTRICT—SAMEDI 30 AVRIL 1831.—*Nicolas Benoist* contre *ses créanciers et les créanciers de Benoist & Blanchard* [No. 2,989.]—Sur motion de C. G. de Armas, avocat du pétitionnaire, et sur avis donné à la cour qu'*Antoine Abat*, syndic définitif, nommé par les créanciers dans leur assemblée tenue pardevant Octave de Armas, notaire, le 2 du présent mois, a refusé d'accepter les dites fonctions, il est ordonné par la cour qu'une autre assemblée des créanciers du dit *Benoist* et de la raison de *Benoist & Blanchard*, ait lieu en l'étude du dit Octave de Armas, le 6 juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics au lieu et place du dit Antoine Abat.

Extrait des minutes.
6 mai—3.1ps. J. L. LEWIS, Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle. Orleans.—30 avril 1831.—Présent l'hon. James Pitot.—*Hilaire Goguet* contre *ses créanciers*.—Sur l'enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en Cour, le 23e. jour de mai prochain (1831), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la demande de sa pétition et à la loi. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Je certifie ce que dessus,
THOS. S. KENNEDY,
2 mai—9 3ps Greffier.

CHANGE SUR BOSTON, à vendre par
STETSON & AVERY.
9 mai

JE fais défense, par le présent, à toute personne, de receler ou donner à crédit à mon apprenti nommé Swen John Sonnerquist, attendu que je ne paierai aucune de ses dettes, et que je poursuivrai, d'après toute la rigueur des lois, quiconque lui donnerait de l'emploi.
SALATHIEL SWEETSER,
6 mai du brick Authentic.

THÉ de Young Hyson.—100 caisses de 10 liv. chaque, à vendre par
A. GURNEY,
6 mai rue Gravier, no. 62

AVIS.—MADAME MARIE HERNANDEZ a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle. Orleans, qu'elle blanchit les voiles de bolanat, robes de mousseline, bas de soie, et plisse les jabots à perfection, à des prix très modérés: sa demeure est rue St. Pierre, no. 150, entre Dauphine et Bourgogne. 7 mai—2

AUX VOYAGEURS.
AMBROCATION COLOMBIENNE.
Préservatif certain contre le mal de mer.

LE soussigné agent de Mr. E. Wright de Boston, offre au public le médicament ci-dessus comme préservatif et spécifique contre cette affreuse maladie le "mal de mer." L'application n'en est ni dangereuse ni difficile; il suffit de s'en frotter un peu au creux de l'estomac, au moment de mettre en mer, ou aussitôt que les nausées se font sentir.

Les instructions nécessaires accompagnent chaque bouteille. F. P. DUCONGE.
2 mai. rues Conti et Chartres.

CAFÉ ET RIZ.—600 sacs café en débarquement du brick Rose, 40 tierçons riz récemment reçus et à vendre par
3 mai J. W. ZACHARIE & CO.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 25 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 46 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
7 mai Maire.

CERA-BLANCA.—20 tercios de Cera blanca, superior, de venta en casa de
THAYER, HURD y Comp.
7 de mayo No. 29, calle do Magasin

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu sieur Jean Angaud, sont invités à faire connaître dans le plus bref délai, au sieur F. Roffiac, son exécuteur testamentaire, le montant de leurs réclamations: comme aussi les débiteurs à la dite succession, sont requis de payer entre les mains du dit exécuteur testamentaire dans le courant du présent mois; à défaut de quoi, il sera procédé contr'eux conformément à la loi.
F. ROFFIAC,
5 mai—3.1ps rue St. Louis, no. 144.

A. W. PICHOT, pour se livrer plus exclusivement aux devoirs de la profession d'avocat, ayant donné sa démission de professeur de l'école centrale, ceux qui pourront avoir besoin de ses services le trouveront tous les jours à son bureau, en l'étude de Mr. L. Féraud, notaire public, rue de Chartres, no. 145, depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. [4 mai—3

EN débarquement et à vendre, 800 barillets graisse, 56 boucauts jambon, 13 caisses jambon, qualité supérieure, 10 demi baril porc-mes à l'usage des familles.
1er. avril. SAM. C. BELL.

Auguste Bouteloup.

COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il vient de s'établir rue Royale, No. 248, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses services dans sa profession. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Il a un grand assortiment de TOURS, BANDEAUX, TOUFFES ET TOUPETS, dans le goût le plus nouveau, ainsi que toutes sortes de parfumeries.

N. B. Il donne des leçons de coiffure et prend des abonnés 14 déc.—6m.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE,
Et les points intermédiaires,

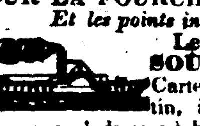

Le bateau-à-vapeur LE **SOUVENIR**, capitaine Carter, partira Jeudi matin, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GRAY & DURRIVE,
11 mai rue de la Nlle.-Levée, no. 35.

POUR LOUISVILLE.

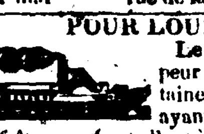

Le nouveau bateau à vapeur **CREOLE**, capitaine WMR. D. BURNETT, ayant la majeure partie de son frêt engagée et allant à bord, partira mercredi prochain à 10 heures du matin. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
P. M. TOURNÉ,
9 mai no. 15. Nouvelle-Levée.

POUR LOUISVILLE,

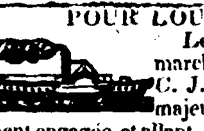

Le bateau à-vapeur, fin marcheur, **HURON**, cap. C. J. MAYNARD, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sans délai. Pour le reste du frêt, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
P. M. TOURNÉ,
3 mai nouvelle levée, no. 15.

PARA VERA-CRUZ.

La velera goleta **PHENIX**, capitan L Jones, forrada y claveteadaen cobre y buena camara, saldrá para dicho puerto en breves dias. Para ajustar flete ó pasage, dirigirse al capitan à bordo, frente à la Iglesia de Navegantes, ó à
VICTOR DE LA COVA.
11 mayo—4 Calle de Sn. Luis No. 46.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette fine voilière, doublée en cuivre **WATER WITCH**, capt. PRESWICK. Cette goëlette a été construite par l'habile Hy. Eckford, à New-York, en caroube, chêne-vert et cèdre, et peut être considérée sous tous les rapports, comme batiment de première classe. S'adresser au capitaine à bord, ou à
11 mai THAYER, HURD & Co.

A VENDRE.

Le brick solide **GEN. MACOMB**, tel qu'il est amarré en face de la Douane, étant à même de prendre la mer à peu de frais. Pour les conditions, s'adresser à
11 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON,

Le beau brick **NUN**, capit. TIMMONS, partira immédiatement, s'adresser au capitaine à bord, au poteau no. 13, ou à
ALPHIUS GURNEY,
11 mai. rue Gravier, no. 62.

POUR BOSTON—(*Passage seulement.*)

Le fin brick **AMERICA**, capitaine CATTLE, a de beaux emménagemens pour quelques passagers. S'adresser à
Wm. G. HEWES.
10 mai. rue du Camp, no. 9.

POUR LE HAVRE.
(*Partant dimanche, 15 du courant.*)

Le brick paquebot régulier, **BOURNE**, capitaine BANKS, n'ayant besoin que de 100 balles de coton pour compléter son chargement, et pouvant en admettre 50 sur le pont: pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mai J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER POUR UN DES PORTS DU NORD.

Le brick (A 3) **NUN**, capitaine TIMMINS, du port de 223 tonneaux, et étant amarré au poteau No. 13. Pour les conditions s'adresser au capitaine à bord. 9 mai.

POUR ST.-THOMAS,

Le navire **PEARL**, capit. HOIT, ayant besoin de l'équivalent de 400 barils pour compléter son chargement. Un jeune homme doit passer à bord comme subrécargue et se chargera des affaires qu'on pourrait lui confier. Pour plus amples informations, et pour passage, s'adresser à
9 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR PHILADELPHIE,

Le navire paquebot **EDWARD BONAFFÉ**, capt. VANDYKE, sera prêt à recevoir un chargement mardi prochain. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
7 mai SAM. C. BELL.

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve, doublée et chevillée en cuivre, **WATER-WITCH**, capitaine PRESWICK. S'adresser à bord, vis-à-vis le Ferry, ou à
6 mai THAYER, HURD & Co.

POUR NEW-YORK,

Le beau brick **PAUL JONES**, cap. WARD, pouvant prendre 300 balles de coton. S'adresser à
6 mai LINCOLN & GREEN.

A FRETER—(*De préférence pour un port des Antilles.*)—Le navire **PERLA**, du port de 260 tonneaux, ayant été complètement reparé, et coté A.1. dans les chambres d'assurance. Pour les conditions, s'adresser au capt. Norton, à bord, ou bien à
4 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR CETTE.

Le beau navire fin voilier, doublé en cuivre **GENERAL HAND**, cap. J. B. Norton, partira dans quelques jours. Pour fret de 40 balles de coton dans la chambre, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 4 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK;

Le beau brick **CHALCEDONY**, capit. King, partira sans délai. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à Wm. G. HEWES,
3 mai rue du Camp, no. 9.

On a besoin d'un batiment pouvant porter 200 boucauts à Savannah.
STETSON & AVERY,
3 mai 27, rue du Camp.

A FRETER.—Le brick **ELDER BREWSTER**, de première marche, de 166 tonneaux. S'adresser à
THAYER, HURD & CO.
3 mai rue des Magasins no. 29.

POUR NEW-YORK.—(Passage Seulement.)

Le beau navire **CANTON-PACKET**, capitaine ABBOT, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, partira immédiatement. 2 mai.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier **COMMISSARY**, capitaine BANGS partira immédiatement. S'adresser à
3 mai LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON,

Le beau navire, paquebot régulier, **HELEN-MAR**, capitaine Holmes, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 avril STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, (paquet régulier) **WILLIAM**, cap. J. A. Collins, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
27 avril. STETSON & AVERY.

POUR SISAL.—Le beau brick **ADMITTANCE**, capitaine V. Tilyon. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
28 avril. J. W. ZACHARIE & CO

A FRETER.—Le brick (A. 1.) **ELVIRA**, capit. Grace. S'adresser à
27 avril. W. G. HEWES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 13 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après midi, dans la maison de M. Urrubuja, au coin des rues de la Levée et St. Philippe. Les MEUBLES appartenant à M. Laurans, qui est parti pour France. [11 mai.

PAR T. MOSSY.

LUNDI 23 du courant, il sera vendu à midi, à la bourse de Hewlett, **SIX TERRAINS** à l'encoignure des rues Toulouse et Remparts, dont cinq font face à la dite rue Toulouse, quatre sous les nos. 1, 2, 3 et 4, mesurent vingt cinq pieds, neuf pouces de face, sur quatre vingt quinze de profondeur. Le no. 5, qui est celui de l'encoignure, mesure vingt cinq pieds onze pouces et demi de face, sur quatre vingt quinze de profondeur, et le sixième sous le no. 6, faisant face à la rue des Remparts, mesure trente cinq pied de face sur cent vingt huit pieds, onze pouces et demi de profondeur. Le tout conformément au plan, la banquette sur la rue Toulouse, est payée. Conditions:—Payable dans six, douze, dix-huit, et vingt quatre mois de terme, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait payement. 10 mai.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu sans réserve, le Samedi 14 Mai, à midi précis, à la Bourse Hewlett.

120 LOTS DE TERRE,

Avantageusement situés dans le nouveau faubourg Marigny près du Rail Road, ces terrains seront vendus par lots ou par ilet conformément au plan dressé par L. Bringier arpenteur de l'état lequel sera exhibé à la bourse avant la vente, à la charge des acquéreurs de s'en faire mettre en possession par le dit arpenteur.

Conditions: 6, 12, 18 et 21 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hipothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés au frais des acquéreurs, par Mr. L.T. Caire, notaire public.
9 mai

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

VENTE RENVOYÉE.

VENDREDI 13 de mai courant à midi, à la Bourse, il sera exposé en vente, par terrains,

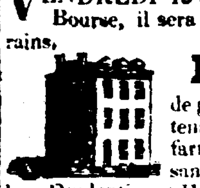

La Propriété

de grande valeur occupée maintenant par Mme. Vve. Pouyfarré, au faubourg Delor et faisant face aux rues Tchoupitoulas, Duplantier et Foucher.

Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans.
3 mai—10

VENTE PAR ORDRE DU SYNDIC.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 20 mai prochain, il sera vendu au Café de la Bourse,

DEUX LOTS DE TERRE

situés dans la rue des Religieuses, au faubourg de l'Annonciation, et appartenant à la faillite de l'ancienne raison Vincent Nolte & Co. Un de ces lots mesure 32 pieds et l'autre 31 pieds 11 pouces et demi de face à la dite rue, sur la profondeur commune de 127 pieds 10 pouces et demi.

Le plan en est déposé au magasin de l'encanteur.

Conditions:—COMPTANT. 19 avril—4 1ps

COUR DES PREUVES—PAROISSE ST.-BERNARD.

LE samedi 14 du courant, à 11 heures précis, sur l'habitation de Mr. G. N. Allard, il sera procédé par le juge soussigné, encanteur ex-officio, à la vente publique et à l'enchère, des effets mobiliers dépendans de la succession de feu Mr. Jumonville de Villiers, consistant en

UN MOULIN A SUCRE.

Trois Chevaux de tire, deux Jumens, six Vaches laitières et cinq suivants, deux Genisses, un Taureau, et un petit Veau.

Conditions:—COMPTANT.

Paroisse St. Bernard, le 2 mai 1831.
5 mai—9 CHARLES FAGOT, *Juge*

GLACES ET SORBETS.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se sont arrangés avec Mr. SERREAU pour que ce dernier exerce sa profession de *glacier* dans leur établissement, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, et que l'on y trouvera tous les soirs, à dater de dimanche prochain, 8 courant, des CREMES aux meilleurs parfums, GLACES aux fruits d'Europe et des colonies, SORBETS, PUNCH à la romaine.

MERLE & GIRODEAU.

N. B. Ayant appris que l'on vendait des GLACES par les rues, sous son nom, le sieur SERREAU croit devoir prévenir le public qu'il n'en a jamais fait vendre de cette manière.
6 mai—8

NIEVES Y SORBETES.

LOS que suscriben tienen el honor de anunciar al publico que, desde el domingo proximo, harán toda clase de NIEVES en su establecimiento, esquina á las calles de Chartres y Sn. Luis, frente de la Bolsa; tendrán todos los dias Cremas nevadas de Frutas mejores de las Antillas y de Europa, asi como todas clases de *SORBETES, PUNCHES* a la romana, y *Licores frescos.*

MERLE y GIRODEAU.

NOTA. Habiendo sabido que se vendian Cremas nevadas, por las calles, bajo su nombre, el Sr. SERREAU anuncia que nunca se han vendido sus nieves de tal modo.
6 de mayo

CHEMIN A COULISSE.

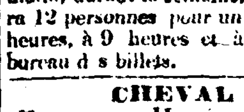

A l'avenir, pendant la semaine, les chars n'iront que l'après midi. Ils quitteront la ville à 3 heures, à 4½ heures et à 6 heure.

Les dimanches il partiront toutes les 2 heures, à partir de 5 heures du matin.

Le beau char LOUISIANA partira même le matin, durant la semaine, quand il se présentera *12 personnes pour un voyage. Il partira* à 6 heures, à 9 heures et à midi. S'adresser au bureau des billets. 4 mai.—6

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit à l'écurie de C. Nagel, hier matin, un CHEVAL errant, ayant une marque blanche au front, et étampé MR sur la cuisse gauche. Ce cheval est couleur châtain.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer, en payant les frais qu'il aura occasionnés.
6 mai—☞

PAROISSE JEFFERSON.

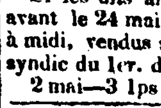

Il a été conduit aux épaves du 1er. district, le 27 du mois passé, TROIS BŒUFS, un noir, ventre blanc, ayant cette étampe DD. L'autre tout noir, sans aucune étampe apparente; et le troisième, châtain mataché, ayant sur la cuisse droite L†L et sur la gauche un V surmonté d'un demi-cercle.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés avant le 24 mai courant, ils seront le dit jour, à midi, vendus sur les lieux, par le soussigné, syndic du 1er. district de la paroisse.
2 mai—3 1ps Ls. HARANG, syndic.

A VENDRE.—50 sacs poivre, ayant droit au drawback.
50 caisses limons.
00 barils maquereaux, no. 1, 2 & 3.
En débarquement du brick Elder Brewster et à vendre par THAYER, HURD & CO,
3 mai rue des Magasins no. 29.

FOIN.—250 balles en magasin, à vendre par
[5 avril.] J. W. ZACHARIE et Co.

100 SACS Café fin vert, en débarquement du brick Belvidere, vis à-vis les Magasins bleus, à vendre par
4 avril J. W. ZACHARIE & Co